

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
36 francs pour l'année.

Aux autres DÉPARTEMENTS, 1 f. de plus par trimestre.
Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIERZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 février 1844.

REVUE DE LA SEMAINE.

M. Guizot et les légitimistes. — M. de Salvandy. — Espagne.

Enfin l'homme qui depuis vingt-huit ans levait hardiment son front chargé d'une trahison a donc été obligé de l'humilier devant une punition nationale qui, pour avoir été tardive, n'en a pas été moins terrible ! Il serait vraiment trop immoral de pouvoir abandonner la patrie quand les étrangers la menacent et rentrer avec eux quand ils l'ont vaincue, de pouvoir expliquer une pareille désertion avec le calme d'une conscience tranquille, si l'orage ne devait pas être un jour soulevé, si le châtement ne devait pas venir ! Enfin il s'est trouvé dans la chambre des hommes qui ont énergiquement proclamé la pensée du pays, qui ont frappé les transfuges sans vouloir que le temps eût rien fait oublier, eût rendu moins vivace le sentiment qu'inspirent les hommes quittant la France à la veille de Waterloo ! C'est en vain que M. Guizot a bravé l'orage un moment, en vain qu'il a emprunté ses plus hardies paroles à Marat luttant au début de la Convention, dans cette séance fameuse du 25 septembre 1792, contre ceux qui l'accusaient de rêver le triumvirat avec Robespierre et Danton ; malgré l'effet de ces paroles, M. Guizot a dû courber la tête devant cette assemblée que les souvenirs irritaient.

On comprend la situation du pouvoir, ce qu'il a dû éprouver d'humiliation, de colère, de désir de vengeance : ces hommes qu'il caresse, flatte et attire, ces hommes renversés par le peuple dans la bataille, il leur a tendu la main pour les relever ; il a fait des maires, des préfets, des fonctionnaires de tous les ordres de ceux qui l'ont voulu ; il a favorisé l'entrée à la chambre de quelques uns, il eût ouvert le Luxembourg avec bonheur à ceux qui se seraient trouvés flattés de cet honneur ; et voilà, lorsqu'il croit en avoir rallié le plus grand nombre, les plus influents, lorsqu'il se persuade que le passé est oublié, que le présent s'est substitué complètement à lui, voilà qu'il est réveillé par un vaste complot qui va proclamer son roi à l'étranger. La colère qui a dû succéder à cette désillusion est facile à concevoir : la vanité était froissée en même temps que les intérêts dynastiques étaient compromis.

Que si le pouvoir élevé par le peuple sur les barricades contre lesquelles s'était brisé le trône de la Restauration eût voulu s'appuyer sur ce peuple généreux, et, appliquant les grands principes révolutionnaires proclamés depuis 89, eût laissé à tous les citoyens la jouissance des droits politiques qui leur appartiennent comme membres de la nation qui a proclamé sa souveraineté ; si le travail organisé eût mis les classes laborieuses à l'abri de la souffrance ; si des lois sages sur le recrutement, sur l'instruction publique, eussent traité tous les hommes avec égalité, le pouvoir n'eût pas eu à redouter les manifestations légitimistes faites à Londres en attendant qu'on les puisse faire à Paris ; la nation, libre, forte, et par conséquent généreuse, n'eût pas pris garde à des témoignages d'espérance déguisés sous le nom de re-

grets ; elle eût laissé, sans s'en inquiéter, les sentiments se produire, certaine d'empêcher toujours les faits de prendre la place des sentiments ; enfin aujourd'hui le pouvoir n'aurait pas à craindre la réélection des légitimistes qui viennent de se retirer, car la plupart n'eussent pas été nommés.

Les hommes qui gouvernent la France ne veulent reconnaître ni aux fonctionnaires, ni à ceux qu'ils ont gratifiés de quelque faveur, le droit que l'homme réclame le plus fréquemment et avec le plus de raison, celui de n'obéir qu'à sa conscience, de ne se laisser guider que par sa pensée dans les actes où conscience et pensée en s'enchaînant déshonorerait l'homme. Une place vous force à courber la tête, un cordon vous enchaîne ; il faudra suivre le ministre dans toutes ses fautes, l'aider dans ses attaques, s'animer de ses passions, partager ses rancunes ; vous n'avez plus le droit de douter, d'examiner, d'être juste ; l'homme du pouvoir a parlé, vous êtes tenu d'obéir, car vous êtes son homme-lige, si toutefois vous n'êtes pas son serf.

Ceux qui suivent la politique de tous les jours savent bien comment on obtient des majorités pour de mauvaises lois en pesant sur les consciences, comment, au lieu de gouverner, on opprime en se faisant des séides, comment l'administration du pays, quelque dangereuse qu'elle soit, trouve toujours dans le parlement, dès son début, des soutiens obligés, ne l'abandonnant qu'au moment où ils ne peuvent plus l'empêcher de glisser, et se tournant alors vers le nouveau soleil qui se lève ; oui, ceux qui s'occupent des affaires du pays savent tout cela, mais la nation ne le sait pas encore assez, et la démission de M. de Salvandy ouvrira les yeux à quelques aveugles.

Quoi donc ! un homme aura été ministre, il aura dirigé la politique de la France dans le cercle de ses attributions, et vous ne lui permettez pas de juger une question et de la résoudre de la façon qu'il croit juste ! Il aura été votre ambassadeur en Espagne, et parce qu'il aura obéi à un caprice ridicule, qu'il aura compromis par votre ordre, en suivant vos instructions, la dignité de la nation, vous vous croirez le droit de lui dénier toute liberté dans ses votes, vous lui reprocherez le poste qu'il occupe, le cordon qu'il tient de vous ! A la bonne heure ! La nation saura que vous voulez des esclaves dans vos fonctionnaires ; peut-être cela lui inspirera-t-il la pensée d'en envoyer un peu moins à la chambre. Quant aux solliciteurs de places et de rubans, les voilà bien avertis qu'ils se doivent corps et âme, qu'ils sont forcés d'obéir au moindre geste, et que s'ils peuvent penser ils n'ont pas le droit d'agir.

Triste gouvernement, pouvoir sans racines, politique sans avenir, ministres sans lendemain, que ceux qui s'appuient sur la contrainte et n'ont pu créer autour d'eux des dévouements désintéressés ! Au fait, qui exalte les imaginations, élève les hommes, agite les nations ? Ce sont les pensées généreuses, les grands principes qui doivent guider la société vers un avenir meilleur. Depuis treize ans, on n'a prêché que l'égoïsme, on n'a déifié que l'argent.

Aujourd'hui, M. de Salvandy peut retirer sa démission, la leçon est donnée ; qu'elle profite !

La réaction contre le système qui domine aujourd'hui en Espagne se manifeste à Saragosse par des coups de fusil, à Madrid par des votes, les deux modes qu'aient un pays pour témoigner de sa volonté suivant les circonstances où il se trouve ; en sorte qu'on peut, sans trop assumer de responsabilité, assurer qu'un système attaqué ainsi tout à la fois par les armes et par le scrutin court grand risque d'être bientôt renversé. A Saragosse, le peuple, humilié de se voir exclure de la garde nationale, a fait entendre ses plaintes, et, comme on lui répondait par la proclamation de la loi martiale, il a tiré sur les soldats : premier acte de résistance contre les décrets illégaux du pouvoir, et qui aura certainement des imitateurs. A Madrid, tous les candidats du progrès ont triomphé à une immense majorité, et il a manqué à celui des ministériels qui a réuni le plus de suffrages sept cents voix pour atteindre le nombre de ceux obtenus par le progressiste qui en avait eu le moins. On peut juger par là quelle formidable majorité condamne le ministère et la dangereuse politique inaugurée par lui.

Le plus rude soufflet appliqué sur la joue du pouvoir est la réélection d'Olozaga. Ce n'est plus du cabinet qu'il s'agit, mais de la reine elle-même, de la politique nouvelle ; ministres, souveraine, idées, tout est condamné par la majorité des électeurs de la capitale protestant contre l'avenir et restaurant le passé. Que veut dire, en effet, cette nomination d'un homme accusé par la reine, par une camarilla ? Elle veut dire de deux choses l'une ; ou celle-ci : Vous mentez en imputant des violences à Olozaga ; ou celle-là : S'il vous a contrainte à le laisser gouverner, il a bien fait ; car nous comprenons comme lui que, pour diriger la nation espagnole, il faut une pensée élevée, hardie, vigoureuse que vous n'avez pas, un génie puissant que rien ne décèle en vous, et qui, dût-il se révéler un jour, est encore inhabile, enfin une volonté dont les caprices d'un enfant ne sauraient tenir lieu.

Voilà ce que crie ce vote significatif qui rend la tribune à Olozaga pour lui permettre de ressaisir le pouvoir, ce vote qui détrône la reine ou condamne le cabinet à des violences. Ah ! on a trouvé un homme d'état, bien dévoué certainement, disposé à aplanir à Christine la route de Madrid, mais persuadé qu'un peuple abattu dans la fièvre des guerres civiles ne saurait être relevé que par une force vigoureuse ; qui a pris au sérieux le pouvoir mis en ses mains, a voulu, responsable dans un pays où tant de fois sont tombées des têtes toutes couronnées de lauriers, appliquer une politique arrêtée, a pensé qu'il avait mieux à faire qu'à se courber devant une petite fille, et on a voulu le briser ! Aveugles gens qui se disent monarchiques et semblent prendre à tâche de prouver au peuple espagnol qu'il n'a plus rien à attendre de grand, de sensé, de glorieux de cette monarchie ! Les luttes de la tribune recommenceront, et, si on ferme la chambre, il est probable que les luttes sanglantes, à peine suspendues, éclateront de nouveau, et que l'épée se substituera à la parole. K.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 FÉVRIER.

Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin

DURANT LES ANNÉES 1768, 1769 ET 1770.

(Suite.)

Je dois le déclarer, ces persécutions, ces embûches, ces indiscretions dont on se rendait coupable envers lui n'existaient d'une manière réelle que dans son imagination ; c'était chez lui une véritable manie, une maladie. C'est ainsi, du reste, que le comprennent les quelques hommes intelligents qui lui étaient sincèrement attachés, qui conservaient des relations avec lui, pardonnant tous les écarts, toutes les bizarreries de son esprit tourmenté sans cesse par des craintes le plus souvent chimériques. En vain son ami du Peyrou essayait de le calmer, lui démontrant la futilité de ses griefs, lui conseillant le mépris, sinon l'oubli des injures, vantant le calme de l'âme qui réagit si heureusement sur l'état physique. Vos maximes, répondait Rousseau, sont très-stoïques et très-belles, quoiqu'elles soient un peu outrées, comme sont les maximes de Sénèque, et généralement celles de tous ceux qui philosophent tranquillement dans leur cabinet sur les malheurs dont ils sont loin. J'ai appris assurément à n'estimer l'opinion d'autrui que ce qu'elle vaut, et je crois savoir, du moins aussi bien que vous, de combien de choses la paix de l'âme dédommage ; mais que seule elle tienne lieu de tout et rende heureux les infortunés, voilà ce que j'avoue ne pouvoir admettre, ne pouvant, tant que je suis homme, compter totalement pour rien la voix de la nature patissante et le cri de l'innocence avilie. Certaines découvertes, amplifiées peut-être par mon imagination, m'ont jeté durant plusieurs jours dans une agitation fiévreuse qui m'a fait beaucoup de mal, et qui, tant qu'elle a duré, m'a empêché de vous répondre. Tout est calmé, je suis content de moi, et j'espère ne plus cesser de l'être, puisqu'il ne peut plus rien m'arriver de la part des hommes à quoi je n'aie appris à m'attendre et à quoi je ne sois préparé.

Les heures de calme ou de loisir que, les chagrins réels ou que les mauvaises dispositions de son esprit laissaient à Rousseau étaient passées par lui dans la compagnie de quelques hommes instruits de Bourgoin ou des environs : c'étaient, entre autres, MM. de Champagnoux et de Rosières ; M. de Menon (Jean-Jacques eut plus tard, à Paris, des relations fréquentes avec le commandeur, parent de celui-ci). M. de Saint-Germain, dont Rousseau fait un très-grand éloge dans ses lettres, était en quelque sorte devenu son confident ; il parle dans plusieurs endroits de la fermeté, de la prudence et du courage de ce gentilhomme.

Des herborisations dans les campagnes environnantes lui facilitaient les moyens d'augmenter sans frais ses collections. Tantôt sur les collines, sur les plateaux de Champagnoux, de Maubec, dans les bois de Rosières ; tantôt sur les rives de la petite rivière de Bourbre, dans les plaines marécageuses de Jallieux et de Saint-Marcel, il demandait à l'étude de la nature un adoucissement à ses peines. Au retour, son bonheur était de classer son herbier, de dessécher ses plantes.

Si le mauvais temps ne permettait pas ses promenades, s'il était seul, il s'adonnait à la lecture des ouvrages des philosophes ou des grands maîtres. Le Tasse était son poète favori ; il l'apprenait par cœur, le mettait en musique. Les visiteurs le trouvaient plus d'une fois chantant, d'une voix cassée et tremblotante, l'épisode d'Olinde et de Sophronie.

Le jeu d'échecs, pour lequel il eut toute sa vie une passion malheureuse, était encore un de ses délassements favoris. Dans son intérieur, il abandonnait entièrement sa direction et sa conduite à Thérèse Levasseur, son épouse ; qui exerçait sur lui un très-grand empire. C'est dans ces moments de tranquillité et de plaisir qu'il s'écriait avec insouciance : « Il est ridicule de donner tant d'importance à une existence aussi fugitive que la nôtre ; j'attends sans impatience que la mienne soit fixée. Le reste, qui devient tous les jours moindre, est à la merci de la nature et des hommes ; ce n'est plus la peine de le leur disputer. J'aimerais assez à passer ce reste dans la grotte de la Balme, si les chauve-souris ne l'empuantisaient pas. »

Mais ce calme, ce repos apparent ne furent pas de longue durée ; dans le courant de décembre 1768, Jean-Jacques tomba gravement malade.

On commençait le dessèchement des marais de Bourgoin. La saison n'était pas très-froide, mais très-humide. La fièvre intermittente régnait dans le pays d'une manière épidémique ; elle frappa Rousseau. Il fut pris d'un gonflement considérable du ventre, surtout vers les organes digestifs supérieurs ; les membres s'engorgèrent ; il lui fut dès lors impossible de se baisser, de se chauffer, et même de tenir une plume. Une gêne extrême dans la respiration survint, l'amaigrissement fut rapide et la faiblesse très-marquée.

Le malade, impassible au milieu de ses douleurs, crut qu'il allait être avant peu délivré des misères de la vie ; il sentit approcher la mort avec sang-froid. Plein de résignation, il indiqua à ses amis les dispositions qu'il devait prendre relativement à ses ouvrages et à ses papiers. « Si j'avais eu plus de forces et de moyens, j'aurais écrit à M. du Peyrou le 12 janvier 1769, que ma santé fût moins désespérée, je tâcherais d'aller travailler à la rétablir dans quelque habitation plus convenable à mon tempérament ; mais le mal me paraît sans remède. Je suis très-faible ; c'est une grande fatigue pour moi de me transplanter... »

Une autre fois, il répondait à une lettre dans laquelle son ami s'efforçait de relever son espérance et son énergie : « Je commence d'entrevoir le repos que vous m'annoncez et que j'ai pressenti même avant vous ; un grand mal d'estomac, accompagné d'enflure, d'étouffement et de fièvre, m'en montre la route, autre que celle que vous avez prévue, mais la seule par laquelle j'y puisse parvenir. Cette bizarre maladie a des relâches que je paie par des retours cruels. Je crois que l'air et l'eau de ce pays marécageux sont la cause de mon mal ; je ne m'en suis pas senti tout seul, et ma femme, qui vient d'être aussi malade, en a éprouvé sa part... »

Rousseau avait raison pour le germe de sa maladie : c'est bien aux émanations marécageuses qu'il en était redevable ; mais il prenait le change, il se trompait sur la gravité et sur la terminaison que devaient avoir ses souffrances. L'art triompha de cette affection qu'il se plaisait à considérer comme incurable. Un jeune médecin de la localité, le docteur Mérier, avait été appelé ; ses conseils furent suivis. Rousseau, malgré cette répugnance pour la médecine qu'il a exprimée dans plusieurs passages de ses œuvres, se vit contraint de se soumettre au traitement indiqué ; l'affection fut entravée dans sa marche. Pour se venger, il médit de son médecin, le poursuivit de sarcasmes et de plaisanteries de toute nature ; il en parla, dans deux de ses lettres, en termes très-peu flatteurs. Il semble ne plus se souvenir des services qu'il en a reçus.

Le docteur Mérier, mort seulement il y a quelques années, dans un âge très-avancé, n'avait point gardé rancune à Jean-Jacques du jugement sévère, et peut-être injuste, exprimé sur sa personne ; il ne parlait jamais du philosophe qu'avec la plus grande considération. Mais le public, sans doute à tort, s'est toujours rappelé la première opinion, le premier sentiment de Rousseau sur son jeune médecin.

D'autres conditions hygiéniques devenant indispensables, un air plus vif, plus pur, étant jugé nécessaire, le docteur Mérier fit transporter Jean-Jacques à la campagne. Il choisit pour sa nouvelle demeure une gentilhommière portant le nom de Montquin, située sur la hauteur, exposée au midi et au levant. Elle dépendait du château de Sézarge, éloignée de Bourgoin d'une demi-lieue environ. Le propriétaire s'était fait un plaisir de l'offrir pour y recevoir un pauvre malade. Au 1^{er} février 1769 l'installation était complète.

Cette maison, propre, isolée, pleinement dans les goûts de Rousseau, fut exclusivement consacrée à son habitation. Une servante, qui paraissait n'être établie en ces lieux que pour les garder, fut laissée à son service. Il avait fallu vaincre une répugnance très-grande, lever des difficultés nombreuses pour décider Rousseau à ce changement de domicile. Son caractère inquiet, susceptible, restait le même au milieu des souffrances. Il n'éprouva pas immédiatement une amélioration dans son état, la con-

Ce qui s'est passé dans le monde politique depuis trois semaines a jeté une profonde inquiétude dans les esprits. Les hommes positifs, les hommes d'affaires commencent à s'alarmer. La Bourse elle-même, qui avait long-temps résisté à ces appréhensions sourdes qui précèdent toujours une crise, semble enfin les ressentir aussi, et la dépréciation que les cours de la rente ont subie hier donne la mesure de ce qu'elle pense et de ce qu'elle redoute. Il y a un mois à peine, personne ne croyait que le ministère fût sérieusement menacé dans son existence, et aujourd'hui voilà que de tous côtés on le regarde comme compromis. Il y a un mois, tout le monde s'attendait à voir M. Guizot triompher de tous ses embarras et obtenir une majorité encore plus considérable que celle qui l'avait soutenu dans la dernière session, et voilà qu'à la première épreuve véritable qu'il fait de ses forces, il ne se trouve qu'une majorité de quatorze voix pour le défendre contre les surprises de ses adversaires.

Cette situation a vivement ému les hommes qui, avant de se lancer dans de grandes affaires, consultent le thermomètre politique et lui demandent s'ils peuvent avoir confiance dans l'avenir. A cette question la réponse est loin d'être aujourd'hui aussi satisfaisante qu'il y a un mois. Beaucoup de gens parlent de la dissolution du cabinet; on va même déjà jusqu'à indiquer que MM. Molé, Dufaure et Passy sont d'accord avec M. le maréchal Soult pour constituer, sous sa présidence, un nouveau ministère. Les choses sont-elles aussi avancées qu'on le répète autour de nous? Nous n'en savons rien; mais il faut bien que le ministère soit un peu malade pour que de toutes parts on dise qu'il va mourir.

Ce qui a encore contribué à accréditer le bruit que quelques membres de la majorité allaient se détacher de lui et passer dans le camp de ses adversaires, c'est l'incident vraiment incroyable qui a amené M. de Salvandy à donner sa démission d'ambassadeur. Où en sommes-nous, se demande-t-on de tous côtés, pour que des hommes comme M. de Salvandy soient obligés de rompre d'une manière aussi éclatante avec le système? Que lui restera-t-il donc, si ceux qui l'ont fidèlement servi pendant treize années l'abandonnent et se tournent contre lui? C'est là ce qui préoccupe les esprits; c'est là ce qui fait que, dans le monde des affaires comme dans le monde politique, la fin du règne de M. Guizot approche, et qu'il pourra résulter de cette fin quelque chose qui ne sera pas à l'avantage de ceux qui ont rêvé pour la France l'immobilité et le statu quo, et pour eux, à l'abri du statu quo, de grandes affaires, de magnifiques produits, et une vie exempte de toute espèce d'agitations et de soucis.

La grande nouvelle de la salle des conférences, cette après-midi, c'était celle du retrait de la démission de M. de Salvandy. Pendant toute la journée d'hier, l'ambassadeur de Turin avait résisté à toutes démarches faites auprès de lui par le ministère pour le décider à revenir sur sa résolution, et l'on allait même jusqu'à dire dans les bureaux de l'hôtel du boulevard des Capucines que, puisque M. de Salvandy ne voulait pas retourner à Turin, ce serait M. Mortier qui aurait son ambassade.

Hier dans la soirée, le roi, ayant appris, par diverses personnes qu'il avait chargées de faire des démarches auprès de M. de Salvandy, que ce diplomate était inébranlable, l'a fait prier par un de ses aides-de-camp de vouloir bien se rendre auprès de lui ce matin à onze heures.

Aujourd'hui, à l'heure dite, M. de Salvandy est allé aux Tuileries. En sortant de chez lui, il disait encore à un de ses amis qu'il l'engageait à bien se tenir que, quoi que le roi pût faire et dire, il ne reviendrait pas sur sa détermination. En sortant de chez le roi, M. de Salvandy avait amené pavillon, il avait cédé, il avait consenti à retirer sa démission. Que s'est-il passé dans l'entrevue à la suite de laquelle l'intraitable député de Lectoure a fléchi? C'est ce qu'on ne saura sans doute jamais, car il est probable que M. de Salvandy, s'il cherche à expliquer sa retraite, se montrera plus discret qu'il ne l'avait été lorsqu'il a voulu faire parade de son indépendance. En effet, à ce moment, il traitait fort mal celui qui l'avait forcé de se démettre, celui qui, lui montrant le cordon de la Légion d'Honneur qu'il portait, lui disait : « Ce n'est pas pour voter contre la dynastie qu'on vous a donné ça. » M. de Salvandy se glorifiait alors de la fermeté qu'il avait montrée, il recevait les félicitations de la gauche, il se drapait dans sa dignité.

Nous ne sommes pas fâchés de n'avoir pas pris trop au sérieux la démission de M. de Salvandy et de n'avoir pas exagéré les éloges que plusieurs journaux de l'opposition lui ont donnés et lui donnent encore ce matin à ce sujet. Notre désappointement est ainsi beaucoup moins grand, et nous en sommes à peu près quittes pour annoncer que nous avons été mal informés.

valescence se fit attendre. Dans la dernière quinzaine de février 1769, répondant à son ami du Peyrou, tourmenté de ne pas recevoir de ses nouvelles, il lui disait : « Je suis sur ma montagne, où mon établissement et mon estomac me rendent pénible d'écrire; mon état n'est pas empiré depuis que je suis ici, mais je souffre toujours beaucoup... »

Les pensées de mort l'assiégeaient sans cesse; on peut s'en convaincre par ces paroles : « Ma situation, la nécessité, mon goût, tout me porte à borner mes desirs et mes soins à finir dans cette solitude des jours dont, grâce au ciel, je ne crois pas le terme éloigné. Accablé des maux de la vie et de l'injustice des hommes, j'approche avec joie d'un séjour où tout cela ne pénètre point; en attendant, je ne veux plus m'occuper, si je puis, qu'à me rapprocher de moi-même, et à goûter ici, entre la compagnie de mes infortunes et mon cœur et Dieu qui le voit, quelques heures de douceur et de paix, en attendant la dernière. Qu'on ne me parle plus de projets, il n'en est plus pour moi d'autre en ce monde que celui d'en sortir... »

Une crainte venait de temps en temps l'agiter au milieu de ses sentiments religieux et de résignation, celle de voir ses ennemis s'attacher à sa mémoire pour la flétrir, comme de vils corbeaux s'attachent à des cadavres pour les dévorer. Si ses amis, pour relever son moral, essayaient de le distraire de ses préoccupations, l'accusaient de voir les choses toujours sous leur aspect le plus fâcheux : « Non, je ne fais pas du noir comme vous le prétendez, s'écriait-il, mais c'est moi qu'on en barbouille. » Puis, revenant en lui-même, laissant de côté ces tristes pensées, il ajoutait : « Quoi qu'il en soit, en quittant Bourgoin, j'ai quitté tous les soucis qui m'en ont rendu le séjour aussi déplaisant que nuisible. L'état où je suis a plus fait pour ma tranquillité que les leçons de la philosophie et de la raison. J'ai vécu; je suis content de l'emploi de ma vie, et du même œil que j'en vois les restes, je vois aussi les événements qui les peuvent remplir. »

A cette époque cependant quelque soulagement existait déjà dans ses souffrances; il pouvait faire quelques pas, il se promenait dans les bosquets environnants. Une lettre à son cher Moutou, de la fin du mois de février 1769, en est la preuve. « Quoique je ne puisse plus me baisser pour herboriser, je ne puis renoncer aux plantes; je les observe avec plus de plaisir que jamais. » Plus bas, il ajoutait : « J'herboriserai jusqu'à la mort et au-delà, car il y a des fleurs aux Champs-Élysées; j'en formerai des couronnes pour les hommes vrais, francs, droits, et tels qu'assurément j'aurais mérité d'en trouver sur la terre. »

Il semblait en quelque sorte devenu insensible à la passion de la gloire, de la renommée qu'il avait recherchée avec tant d'ardeur. Ainsi,

— « Laissez-les faire, disait-il à un député de la gauche M. Bernadon, député des centres qui passe pour avoir toujours été très-avant dans les secrets de M. le maréchal Soult, laissez faire les ministres; il y a dans le cabinet des germes de division et de dissolution plus redoutables que tout ce qu'on pourra tenter contre lui. »

Si M. Bernadon disait vrai, cela confirmerait extraordinairement le bruit qui court que déjà M. Soult est d'accord avec M. Molé pour former un nouveau cabinet.

— Une place d'avocat-général est en ce moment vacante à la cour de cassation. Nous faisons des vœux pour que cette place ne soit donnée qu'à un homme dont les services exclusivement judiciaires aient mérité cette distinction. La dernière fois que le ministère a eu à nommer un avocat-général à la cour suprême, c'est M. Chégaray qu'il a choisi. Eh bien ! savez-vous ce qui s'est passé tout récemment à la chambre des requêtes, à laquelle M. Chégaray a été attaché? M. Chégaray donnait des conclusions, et sans doute il les donnait fort mal, car le magistrat qui présidait l'audience, et à qui sa supériorité reconnue de tous ses collègues donnait à peine le droit de parler ainsi, ne put s'empêcher de lui dire : « Monsieur l'avocat-général, sortez de ce moyen, il est détestable. »

Si c'est encore un homme politique qu'on envoie à la cour de cassation, il est probable que plus d'une fois, dans le cours de sa carrière, il aura à essuyer des compliments du genre de celui auquel M. Chégaray n'a rien répliqué.

— On assure que la chambre des pairs recevra, dans sa séance de demain vendredi, communication du projet de loi sur l'instruction secondaire.

Un journal ministériel, d'un autre côté, annonçait hier soir que le projet de loi des fonds secrets ne tarderait pas à être porté à la chambre des députés. Ce journal, toutefois, ne dit pas si c'est M. Guizot ou ses successeurs qui soutiendront ce projet et solliciteront un vote de confiance.

— Le Progrès d'Arras annonce que M. le préfet du Pas-de-Calais vient d'inviter tous les fonctionnaires de son département à n'avoir désormais aucun rapport de société avec les légitimistes, et qu'il leur a lui-même donné l'exemple. M. Desmousseaux de Givré a vraiment bien peu de mémoire. A son arrivée dans le Pas-de-Calais, il ne voulait en quelque sorte recevoir dans ses salons que des légitimistes qu'il cherchait à rallier par tous les moyens en son pouvoir, et voilà qu'aujourd'hui il leur ferme brutalement sa porte.

Bulletin de la Bourse du Paris du 1^{er} février 1844.

La liquidation a été assez calme. Les premières opérations de la coulisse se sont faites à 81 85, et pendant toute la bourse la rente s'est maintenue entre 81 75 et 81 90. Vers le milieu de la bourse, la rente ayant été un peu lourde, le report s'est tendu et a été demandé à 17 1/2.

Pour fin courant, la rente a fermé au parquet et dans la coulisse à 82 05.	
Cinq pour cent	124 60
Quatre et demi pour cent	106 80
Quatre pour cent	106 80
Trois pour cent	81 80
Actions de la Banque	3 82 50
Obligations de Paris	1402 50
Rentes de Naples	107 80
Etats Romains	106 0/0
Dettes actives d'Espagne	31 5/8
Cinq pour cent belge	107 0/0
Trois pour cent belge	685 80
Banque belge	685 80
Caisse Lafitte	685 80
CHEMINS DE FER.	
Paris à Rouen	835 75
Paris à Orléans	845 75
Rouen au Havre	663 75
Strasbourg à Bâle	235 75

On nous prie de publier le document suivant :

A MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Messieurs,
Nous venons en appeler aux députés de la France d'une violation éclatante du droit commun commise en notre personne par le gouvernement français.

Nous sommes Espagnols.
A la fin de novembre dernier, nous avons débarqué à Marseille porteurs de passeports réguliers dont nous avons fait le dépôt exigé aux mains des autorités françaises. Après un séjour de quelques semaines, nous nous disposions à retourner dans nos familles, lorsque, au lieu de nos passeports que nous réclamions, il nous a été fait remise d'une feuille de route, avec destination pour Valence (Drôme), et avec injonction de nous y conformer, à peine d'y être contraints par la force.

Nous avons obéi d'abord, puis nous avons demandé justice au gouvernement; mais le ministère a rejeté bien loin notre réclamation, de telle sorte que nous restons assimilés à des prisonniers de guerre, avec cette différence toutefois que le gouvernement ne pourvoit pas à nos besoins et ne s'inquiète point de savoir si nous sommes en situation d'y pourvoir nous-mêmes.

Il est vrai que nous avons pris part aux derniers événements

politiques de Barcelonne, et que l'un de nous faisait partie de la junte suprême de cette ville. Mais, si c'est là notre crime, il semble que ce n'est pas au gouvernement français qu'il appartenait de nous en demander compte.

L'art. 5 de la capitulation, ou plutôt de la convention, signée à Barcelonne le 19 novembre dernier, proclame le respect aux opinions politiques, ainsi qu'à tous faits d'armes pour les soutenir et à toutes manifestations qui en ont été la conséquence, depuis le 1^{er} septembre jusqu'à la date de cette convention.

L'art. 6 déclare que ceux qui auront accepté cette convention ne seront exposés à aucun procès ni à aucune responsabilité personnelle.

L'art. 12 dispose que toute personne qui se trouve actuellement dans les murs de Barcelonne obtiendra du capitaine-général un passeport, soit pour l'intérieur de l'Espagne, soit pour l'étranger.

Nous n'avons point quitté l'Espagne en fugitifs; nous ne sommes pas venus sur cette terre pour y chercher un refuge. Nous pouvions rester en Espagne avec sécurité et garantie; est-ce en France que nous devions rencontrer arbitraire et oppression?

Jusques à quand durera donc l'espèce de captivité que nous endurons?

Nous sommes avec respect, etc.

AUGUSTIN REVERTER, membre de la junte;
MUNES JUAN, commandant; JULIAN DE ESCOFET, capitaine.

On a lu dans tous les journaux que la suspension d'un concert à Berlin avait donné lieu à des troubles et par suite à des collisions entre la troupe et les bourgeois et étudiants, d'où seraient résultées des blessures et des arrestations. Si nous en croyons la Gazette d'Augsbourg, la suspension du concert est venue de ce que la police avait appris qu'un certain nombre d'étudiants voulaient chanter l'air : Non, la Pologne n'est pas encore perdue, et faire du bruit à l'occasion de la Marseillaise.

On lit dans le Séaphore de Marseille :

Un négociant de notre ville nous communique la lettre suivante, qui lui a été écrite par le capitaine Martin, commandant le brick-goëlette le Rhône. Cette lettre signale des faits graves qu'il nous a paru nécessaire de porter à la connaissance du public. On verra que les autorités autrichiennes, se refusant d'accéder à une demande juste, ont causé à l'auteur de cette lettre des dommages considérables; aussi les réclamations qu'il fait sur la plainte qu'il rend publique nous paraissent devoir obtenir un retentissement efficace ailleurs que dans les colonnes d'un journal, c'est-à-dire que nous appelons sur ces faits l'attention du gouvernement, dont les intérêts de notre marine doivent exciter toute la sollicitude. Voici cette lettre :

« Bol-de-Brasse, 10 janvier 1844.

« Je suis parti d'Alger le 9 décembre 1843, sur lest, avec le brick-goëlette le Rhône, pour aller prendre à Fiume un chargement de tabac destiné pour Marseille. Le 3 janvier 1844, me trouvant à la hauteur de l'île Coronata, je fus assailli par un furieux coup de vent de borea; il neigeait, et ma voilure subit de nombreuses avaries. Le 4, le temps était encore plus mauvais. Je vais jeter l'ancre dans la rade de Bol-de-Brasse (Dalmatie), dans le golfe Adriatique, avec l'intention de mettre mon navire à l'abri dans le port de cet endroit. Les autorités du lieu, composées d'un intendant de la santé, d'un capitaine de port et d'un receveur de douane, me refusèrent nettement l'entrée. Je fis aussitôt partir un exprès pour Saint-Pierre-de-Brasse, afin que l'autorité principale de cette capitale m'accordât une entrée qui ne pouvait être différée sans m'exposer à un grand danger; celle-ci non seulement refusa de faire droit à une demande si juste, mais ne m'accorda pas même un pilote qui aurait servi à me faire continuer ma route avec plus de sécurité. Le refus qu'on m'opposait était tout-à-fait inexplicable, puisque j'avais ma patente nette, certifiée par le consul-général autrichien d'Alger. Je fus obligé de faire faire sur rade les réparations d'urgence.

« Le vent soufflait toujours nord grand frais; le 6, à onze heures du soir, il passa du nord au sud-sud-est. Les tonnerres commencèrent à gronder; la pluie tombait par torrents. Ce vent prenait la rade par le travers; aussi la mer devint-elle furieuse. Il me fut impossible d'appareiller; j'avais fait filer à la mer toutes les ancres, les chaînes et les cales. Le 7, à deux heures du matin, l'horrible violence du vent jeta le navire sur les rochers à l'ouest de Bol. Je fis à l'instant hisser les feux de détresse; à cette vue, le tocsin se fit entendre, et toute la population de Bol fut sur pied pour sauver le navire. A huit heures du matin, le brick-goëlette put entrer dans le port de Bol; mais il avait reçu des avaries considérables, et ce n'était qu'au moyen du jet de cinq pompes que

C'est un fermier de M. le comte de Meffray, héritier de la famille St-zarge, qui occupe aujourd'hui l'ancienne maison de Rousseau. Il fait lui-même avec simplicité et bonhomie l'explication des peintures qui existent encore; il rappelle aussi quelques unes de celles que le temps a détruites.

Le souvenir de cet hôte illustre est resté très-vif dans le pays; il y a quelques années à peine, plusieurs vieillards disaient l'avoir connu. Des anecdotes sur sa vie y sont conservées par tradition. Si Rousseau était parvenu à la hauteur de son cœur, son cœur avait aussi des élans de générosité capables de faire pardonner ses défauts; il traitait, qui est authentique, en est la preuve. A proximité de la retraite de Montquin, toujours sur la hauteur, dans le petit village de Maubec, la cabane d'un pauvre paysan devint la proie des flammes. Ce malheureux, en un instant, fut réduit à la plus profonde détresse. Rousseau, témoin de ce désastre et du désespoir d'une famille ruinée, donna sur-le-champ la somme nécessaire pour relever l'habitation, pour acheter de nouveaux instruments de travail. On m'a montré la bicoque couverte de chaume reconstruite par ses bienfaits; elle est encore occupée par de pauvres cultivateurs descendants de celui qu'il secourut. La mémoire de Rousseau vit dans leur cœur; ils ne connaissent de lui que sa générosité. Leur demeure est désignée à Maubec sous le nom de Maison du bon Jean-Jacques.

Lorsque Rousseau, suivant l'impulsion de son cœur, accomplit cet acte de libéralité, ses ressources financières étaient cependant loin d'être brillantes. La copie, les épreuves de plusieurs de ses ouvrages, entre autres de sa dissertation : Quelle est la première vertu du héros? lui avaient été dérobées. La vente à un éditeur était devenue impossible. Pour subvenir à ses dépenses journalières, il venait de se défaire des livres qui lui avaient servi de bibliothèque rapportée d'Angleterre. M. Lalliaud, qu'il avait chargé de la commission, lui avait fait remettre le produit de cette vente depuis peu de temps seulement.

Ce ne fut, à dire vrai, qu'au milieu du mois de mars que Rousseau renaquit à l'espérance, que sa guérison apparut probable; on le voit dans une lettre datée du 17 :

« Je me trouve beaucoup mieux, je respire et j'agis beaucoup plus librement, quoique l'estomac ne soit pas désenflé. Outre l'effet de l'air et de l'eau marécageuse, je crois devoir en grande partie mon incommodité au vin du cabaret, dont j'ai senti le mauvais effet toutes les fois que j'en ai bu. Tous les cabaretiers de Bourgoin falsifient et frelatent leurs vins avec de l'alun, et rien n'est plus pernicieux, surtout pour moi. »

(La suite à un prochain numéro.)

nous parvenions à le tenir à flot, les pompes manœuvrant nuit et jour.

Depuis que le navire est entré dans le port, le vent de borea souffle avec une violence épouvantable, de manière à empêcher tout travail sur le pont que l'eau aspirée par nos pompes couvre en entier. Si l'autorité de Saint-Pierre-de-Brasse m'avait accordé l'entree, je n'aurais pas essuyé toutes ces avaries; aussi viens-je d'adresser un rapport à M. le consul-général de France à Trieste pour qu'il m'aide à obtenir le redressement des torts qui m'ont été faits.

Nous recevons la lettre suivante : « Lyon, le 2 février 1844.

» Monsieur le rédacteur,

» Votre numéro du 1^{er} février porte : « M. le recteur est allé il y a peu de jours visiter une des écoles de filles fondées par les souscriptions de la société des écoles. Il voulait en faire expulser dix-huit parce qu'elles étaient juives. Il paraît que la commission directrice a résisté. Nous l'en félicitons, etc., etc. »

» Tout dans cet article est entièrement faux, jusqu'au fait même de la visite qui n'a pas eu lieu.

» Si vos lecteurs avaient remarqué que je n'ai pas répondu à d'autres articles, ils n'en devraient pas conclure qu'il y a plus de vérité que dans celui-ci. Tant qu'il ne s'agit que de ma personne, je garde le silence; je ne le romps que lorsque, comme aujourd'hui, le service y est intéressé.

» Recevez, etc.

» Le recteur de l'académie, J. SOULACROIX. »

La personne qui nous a donné la note à laquelle répond M. le recteur est toujours bien informée de ce qui se passe à l'académie. Aujourd'hui elle nous écrit que l'école dont il a été question est celle de la rue Belle-Cordière.

Chronique.

LYON.

Hier, sur les six heures du soir, un homme de 50 à 55 ans, couvert des haillons de la misère, est tombé mort dans la rue Louis-le-Grand, à la Guillotière. Depuis quelque temps sans ouvrage et sans pain, ce pauvre ouvrier venait d'obtenir pour la première fois d'un bureau de bienfaisance un peu de charbon qu'il emportait, lorsque la mort l'a frappé.

— Depuis quelques jours, la commune de Vaise est en émoi par suite des diverses arrestations qui y ont été opérées dans le cours de cette semaine; on en porte le nombre à vingt. Voici les faits qui les ont déterminées.

Le dimanche 21 janvier, une rixe s'est engagée entre M. le commissaire de police de Vaise et quelques jeunes gens dans une salle de bal. M. le commissaire de police voulait arrêter un jeune homme revêtu d'un costume de diable; ses camarades s'y sont opposés : de là une collision.

On nous assure que quelques uns des jeunes gens arrêtés ont été mis en liberté sous caution. Nous ne pouvons encore nous prononcer sur ces faits; mais il nous semble que la sévérité de M. le commissaire de police a peut-être été mal placée dans cette circonstance, et qu'elle a bien pu être la cause de tout le tumulte.

— Par arrêté de M. le préfet inséré dans le dernier numéro du *Recueil des actes administratifs*, les opérations du tirage pour le canton d'Anse, qui devaient avoir lieu le 19 février 1844, ne s'effectueraient que le lundi 11 mars prochain, à dix heures du matin, à Anse.

Les opérations du tirage pour le canton de la Guillotière, fixées par l'arrêté susdaté au lundi 19 février prochain, sont renvoyées au lundi 4 mars 1844, à onze heures du matin, à la Guillotière.

— Par un autre arrêté de M. le préfet, les conseils municipaux des communes du département seront convoqués pour le 10 février prochain, à l'effet de tenir leur première session trimestrielle de 1844, qui sera close au plus tard le 19 du même mois.

A l'ouverture de la session, le conseil municipal de chaque commune nommera, au scrutin et à la majorité, un secrétaire parmi ses membres.

Il délibérera ensuite sur tous les objets que le maire-président lui soumettra, en vertu des lois, des règlements généraux d'administration publique ou des instructions spéciales de l'autorité supérieure, et il pourra en outre, dans la limite de ses attributions, s'occuper de toutes les affaires qui intéressent la commune.

DÉPARTEMENTS.

Un vol et une tentative de vol qui viennent d'avoir lieu dans le même quartier rural jettent la plus grande alarme dans les campagnes des environs de Marseille, exposées aux déprédations des malfaiteurs. Dimanche dernier, le fermier d'une maison de campagne dont le portail surmonté de deux lions s'ouvre sur la travers de la Madrague, trouva, au retour de la messe de midi, son habitation dans un complet état de bouleversement. Le voleur qui s'y était introduit avait brisé un carreau de vitre à une fenêtre du rez-de-chaussée et s'était emparé d'une somme de huit cents francs destinée à payer un remplaçant. Il paraît que ce voleur s'était blessé en brisant la vitre, car sur tous les meubles qu'il avait crochétés, sur les lits qu'il avait fouillés et sur les murs de nombreuses traces de sang étaient empreintes.

Dans la nuit du même jour, dans une maison de campagne du même quartier, on entendit un bruit assez fort près de la porte d'entrée. En prêtant plus attentivement l'oreille, on reconnut que ce bruit provenait des efforts tentés pour crocheter cette porte; aussitôt une servante fut ouvrir une fenêtre au premier étage et aperçut plusieurs individus qui, se voyant surpris, s'enfuirent à ses cris dans la campagne et disparurent. Ces deux événements permettent de croire à la présence dans ce quartier d'une bande organisée qui cherche à mettre à profit la longueur des nuits avec les chances de succès que l'isolement des maisons rurales, la plupart inhabitées pendant l'hiver, offre à leurs criminelles tentatives.

— Dernièrement un bateau pêcheur monté par un patron et un jeune mousse sortit du port de Marseille et se dirigea vers Carry; la mer était extrêmement agitée et le vent très violent. A peu de distance de Carry, ce bateau chavira, et les vagues qui l'avaient submergé entraînaient le jeune mousse, qui ne put pas se sauver, bien que le rivage, dont une mer houleuse le séparait, fût à une distance très-rapprochée. Le patron avait eu le bonheur de trouver une planche sur laquelle il se cramponna; mais il ne pouvait, à l'aide de cette planche que la mer ballottait, que se tenir au-dessus de l'eau. Sa situation devint extrêmement critique : les vagues qui le couvraient faisaient tournoyer la planche qu'il serrait entre ses jambes; il se croyait perdu, quand il fut heureusement aperçu par l'équipage d'un bateau pilote près de l'île du Château-d'If, où il avait été entraîné. Ce malheureux patron fut

reçu à bord de ce bateau dans un état pitoyable, tout transi de froid et à demi mort de frayeur.

(Sémaphore.)

— Il y a quelques jours, le cadavre d'un marin dont on ignore le nom et le navire auquel il appartenait a été trouvé dans le port. Sa mort paraissait remonter à quelques jours. On a pu seulement reconnaître à ses vêtements qu'il était étranger à Marseille.

(Idem.)

— M. Eugène Long, de notre ville, qui s'est déjà fait connaître par un volume de poésies, va publier un autre recueil de vers sous le titre de *Bluettes et Fantaisies*. Ce titre est modeste, et nous de vous dire cependant que la lecture de quelques-uns des morceaux du manuscrit nous a révélé en M. Eugène Long un talent aimable et gracieux qui mérite des encouragements. Ce nouveau volume sera publié par souscription.

(Idem.)

— Le 21 janvier, un jeune homme assez bien mis avait été amené la veille par la gendarmerie de Lons-le-Saunier dans la prison d'Orgelet, pour être, le lendemain, dirigé sur Moirans et de là dans les prisons de Saint-Claude, afin d'y attendre le jour où il aurait à répondre à une accusation de faux. Le prisonnier paraissait si doux et il faisait si froid, que le geôlier d'Orgelet ne crut pas devoir lui refuser l'entrée de la cuisine afin de se chauffer. Bientôt trois heures sonnèrent, et le geôlier se rendit aux vèpres, laissant sous la garde de sa femme le prévenu, qui, profitant du moment où celle-ci, sans défiance, sortait pour faire rentrer ses moutons qui revenaient du pâturage, s'élança dans la rue et disparut.

— Il vaut quelquefois mieux rester brouillés que de se réconcilier, car dans les pays vignobles du Maconnais les réconciliations présentent de graves dangers, comme on le verra par le fait suivant :

Deux amis qui habitaient le village de Prissé, près Mâcon, avaient cessé complètement de se voir pour des causes que nous ignorons, et ils étaient restés pendant quelque temps dans un grand état de froideur vis-à-vis l'un de l'autre. S'étant rencontrés par hasard il y a quelques jours, ils ont pris la résolution de noyer leur rancune dans les flots du bon vin du pays. Ce qui fut dit fut fait. Ils sont entrés dans un cabaret et ont bu autant de bouteilles de vin qu'il y avait de mois que leur brouille existait : quatorze mois, quatorze bouteilles. Donc chacun d'eux a bu, à sa part, dans la soirée et dans la nuit, quatorze bouteilles de vin !

Le lendemain matin nos deux amis ne pouvaient plus se détester, mais pas davantage s'aimer; ils avaient succombé dans cet excès de réconciliation, et l'heure de la mort avait sonné presque en même temps pour tous deux.

(Bien Public.)

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid annoncent que M. Egana, ex-député aux cortès, l'ami et le compagnon du malheureux Montez de Oca, est chargé par les provinces de Guipuzcoa et d'Alava, dont il a été le représentant, de se rendre à Paris auprès de Marie-Christine pour l'engager à passer de préférence par les provinces basques, au cas où elle serait décidée à rentrer en Espagne. M. Egana, qui depuis les événements d'octobre 1841 résidait à Bayonne, est parti samedi dernier pour Paris afin de remplir l'objet de sa mission.

— On écrit de Saragosse, le 24 janvier 1844 :

« Je viens vous faire part de tout ce qui est arrivé depuis ma dernière lettre.

« Du 22, à midi. — Les gardes nationaux, faisant fort peu de cas du bando publié le matin pour avoir à remettre les armes avant deux heures, protestèrent publiquement qu'ils ne voulaient pas se rendre à cette invitation; mais quelques hommes du peuple allèrent plus loin : ils frappèrent de coups de poing et même de coups de couteau de malheureuses femmes qui allaient remettre des fusils. Quelques uns furent grièvement blessés, et les autres se virent forcées d'abandonner les fusils et de prendre la fuite. Un homme du peuple, surpris au moment où il venait d'enlever un avis placardé par ordre de l'autorité, a été arrêté et condamné à cinq années de présides. L'infanterie, qui jusqu'à ce moment n'avait été vue nulle part, vint se mettre en bataille sur la place San Francisco. Jusqu'à ce moment aucun désordre n'avait eu lieu, et la ville restait impassible en face des mesures extraordinaires que prenaient les autorités.

« A deux heures la situation devint critique; les ordres de l'autorité n'étant pas écoutés, les patrouilles devinrent plus nombreuses et circulèrent dans toutes les directions : la rue du Cozo en était couverte. Les rassemblements augmentent; enfin l'autorité se décide à faire publier la loi du 17 avril 1821 et à déclarer la ville en état de siège. L'ordre règne encore; mais au moment où l'on va publier cette loi au débouché de la rue San Gil dans celle du Cozo, où se trouvaient réunis des groupes d'hommes nombreux, l'officier, qui commandait un piquet de 40 à 50 soldats, entend ces cris : *Mueran los tiranos! no se oye lo que se lee, mas fuerte!* Il craint pour sa vie, pour celle de ses soldats; il commande le feu, et près de vingt-cinq malheureux tombent victimes de cette lâcheté! Tant de barbarie épouvante le peuple, qui prend la fuite; les magasins se ferment, et la rue du Cozo est un instant déserte. L'officier et les soldats continuent leur marche en triomphateurs, et personne n'ose plus troubler la lecture de cette loi. Le chef politique, qui était sur le Cozo occupé à dissiper les groupes, a failli se trouver compris dans le nombre des victimes.

« 4 heures. — Plus personnes dans les rues que la force armée. Un bando de l'autorité engage les citoyens à illuminer leurs croisées durant toute la nuit.

« 5 heures. — L'artillerie et deux bataillons d'infanterie qui occupaient toute la place San Francisco viennent de rentrer dans leurs casernes. Après l'horrible assassinat commis sur le peuple, trois cadavres ont été relevés, et vingt blessés ont été portés chez eux et à l'hôpital; au nombre de ces derniers, on compte deux enfants et plusieurs pères de famille. A chaque instant arrivent et partent des courriers, sans doute pour arrêter ou presser la marche de six bataillons qui arrivent de Figuières, et qui se trouvent déjà à la Muela. Au retour d'une course que je viens de faire, j'ai appris par des officiers que le capitaine-général leur avait donné l'ordre de tout sabrer, si dans la nuit ils prévoyaient quelques symptômes de mécontentement. Le théâtre est fermé.

« Du 23, à 9 heures du matin. — La nuit s'est passée sans de nouveaux malheurs. Un bando vient d'être publié; il ordonne la remise avant deux heures du soir de toutes les armes au pouvoir des gardes nationaux, sous peine de mort. Toujours même déploiement de forces.

« 2 heures. — La garde nationale est désarmée. Les visites domiciliaires et les arrestations se multiplient. Divers citoyens fort recommandables, mais connus par leurs opinions progressistes, viennent d'être arrêtés, on en a souffert des vexations ou les visites domiciliaires les plus minutieuses. M. Gallifa, ancien proprié-

taire de l'Eco de Aragon, a été d'abord arrêté et ensuite expulsé de la ville; on a prétendu, à tort ou à raison, qu'il avait voulu prendre le commandement de la garde nationale.

« 5 heures. — Les arrestations continuent. Les magasins sont à demi ouverts. La ville a pris ses habits de deuil. La force brutale triomphe !

« Sept blessés sont morts des suites de leurs blessures.

« Du 24, à 10 heures. — Tout est rentré dans son état normal; les magasins se rouvrent, et la ville jouit de la tranquillité la plus parfaite.

« 3 heures du soir. — L'état de siège est levé, mais les arrestations continuent. »

Rapport du général Narciso Claveria, capitaine-général d'Aragon, au ministre de la guerre.

Excellence,

Dans mon rapport d'hier soir à sept heures, j'informais V. Exc. de l'état de cette population. La nuit a été calme, quoiqu'on en ait profité pour afficher divers placards du genre de celui dont je joins ici une copie. Ainsi que je l'annonçais à V. Exc., le bando ci-après a été publié ce matin vers huit heures. Dès ce moment a commencé la remise des armes sur les points désignés par le bando. Deux mille cent soixante-treize fusils ont été recueillis, et cette opération s'est faite sans le plus léger désordre.

Il est huit heures du soir, et la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant durant la journée. Si cet état de choses continue demain, après que je me serai assuré que le chiffre des armes déposées correspond à celui qui doit exister, je m'empresserai de lever l'état de siège, afin que les autorités civiles et municipales rentrent dans l'exercice de leurs pouvoirs.

Saragosse, le 23 janvier 1844.

NARCISO CLAVERIA.

— La Gazette de Madrid du 26 janvier annonce, dans sa partie officielle, la nomination du maréchal-de-camp Juan de la Pezuela à la capitainerie-générale des provinces basques; le général Bartolomé Amor, qui était en possession de ce poste, est chargé du commandement supérieur de la province d'Estramadure.

Le maréchal-de-camp Pavia a été nommé capitaine-général du 10^e district (Navarre), en remplacement du général Manuel Breton, qui passe avec les mêmes pouvoirs dans la capitainerie de l'Aragon.

— Le *Despertador Malagueno* annonce, par un avis adressé à ses abonnés, qu'il s'abstiendra désormais de toute discussion politique. L'*Opinion* de Malaga, autre journal indépendant, a été sur le point de suspendre ses publications, par suite d'une espèce de firman signé par le chef politique Caminero, dans lequel il était fait défense au rédacteur de se mêler de politique et de s'immiscer dans les actes de l'autorité, sous peine de se voir passer par les armes sans forme de procès. L'*Opinion* a cédé; cette feuille paraît, mais sans article de fond, se bornant à rapporter des avis commerciaux et les faits insignifiants qui se passent dans la localité. Tel est le régime suivi par les modérés à l'égard de la presse.

— Les journaux de Barcelonne sont du 22 janvier. Le baron de Meer et Prim sont arrivés à Barcelonne. D'après une nouvelle organisation de l'armée de Catalogne, la garnison de cette ville sera maintenue à vingt-un bataillons. Un corps de 6,000 hommes va aussi être établi à Lerida, sous les ordres de Pavia, afin de surveiller Saragosse.

— Par décrets royaux du 21 janvier sont nommés :

Inspecteur-général de la cavalerie, le lieutenant général F. Serrano y Dominguez, en remplacement de D. Fernando Butron ;

Inspecteur-général de l'infanterie, le maréchal-de-camp Manuel Soria, qui remplace dans ce poste le général Manuel de la Concha, dont la démission est acceptée.

— Le ministre de la marine vient d'autoriser la construction de six navires de guerre à vapeur, exclusivement destinés au service des îles Philippines. Les bâtiments qui composent aujourd'hui la station de ces îles devront être mis en état de désarmement dès que les trois premiers bateaux à vapeur seront prêts à faire leur service.

— La reine vient d'accorder l'écharpe de l'ordre de Marie-Louise à Mme Maria Valcarcel de Cordova, mère du général de ce nom.

— Le général Sanz, récemment nommé capitaine-général de Grenade, est parti de Madrid pour se rendre à son poste.

— Le *Castellano* du 26 dit que divers cris séditieux ont été proférés les nuits précédentes dans plusieurs rues de la capitale et au théâtre de la Cruz. Il appelle l'attention des autorités sur ces faits, qui peuvent, dit-il, occasionner de déplorables collisions.

IRLANDE.

PROCÈS D'O'CONNELL ET CONSORTS.

C'est dans la séance de samedi qu'a été prononcé le plaidoyer de M. Sheil pour John O'Connell, fils du grand agitateur. M. Sheil est un des plus brillants orateurs du parlement. M. Sheil, sous le ministère Melbourne, a été vice-président du bureau du commerce. Député d'Irlande, il avait cependant cessé d'être partisan du rappel de l'union, et ne s'était pas mêlé au dernier mouvement. Cette position lui donnait peut-être plus de titres à l'impartialité du jury irlandais. C'est lui qui a pris le premier la parole dans ce grand procès, qui jusque-là se traînait dans des auditions de témoins ou dans des formalités sans intérêt dramatique.

M. Sheil a parlé au milieu d'une attention soutenue; il a parlé pendant sept heures, en réponse à l'avocat-général qui en avait parlé douze. Il a déclaré d'abord qu'il paraissait devant la cour non seulement comme avocat, mais aussi comme témoin; car son client était le fils de son ami, et il le connaissait comme lui-même. Il a ensuite rappelé différents procès qui avaient été faits, soit en Angleterre, soit en Irlande, sur la même accusation de conspiration. Il a tracé un tableau éloquent du mal que causaient à son pays les dissensions religieuses. Il a fait l'histoire de l'Irlande depuis l'acte d'union; il a prouvé que tous les actes de la vie de Daniel O'Connell étaient autant de protestations contre le désordre, et enfin il a terminé par la péroraison suivante, qui a causé le plus vif enthousiasme :

« Songez-y bien, il n'y a pas une grande ville en Europe dans laquelle, quand on entendra la grande nouvelle, on ne s'arrêtera les uns les autres pour se demander s'il s'est trouvé douze citoyens irlandais pour envoyer sous les verrous l'homme qui a donné la liberté à l'Irlande. Quel que soit votre jugement, il est préparé à s'y soumettre. Il sait que les yeux du monde sont fixés sur lui, et que la postérité, qu'il soit en prison ou en plein air, se souviendra de lui avec admiration. Lui, s'inquiète peu de ce qui peut lui arriver. Mais moi, moi qui étends vers vous en faveur du fils les mains que le père a délivrées de leurs chaînes, vivrai-je pour qu'en passant près de l'enceinte des douleurs et des crimes, je dise : « C'est là qu'ils ont enfermé le libérateur de l'Irlande et son fils bien-aimé ! » Non ! non ! cela ne sera jamais ! Non ! quand le printemps reviendra et que l'hiver aura passé, ce n'est pas des fenêtres d'une prison que le père d'un tel fils et le fils d'un tel père verront ces vertes montagnes que les prisonniers voient avec tant

de tristesse ; mais ils retourneront auprès de leur foyer domestique pour y entendre encore les murmures du grand Océan, pour y respirer les brises libres et pures des montagnes. J'ai confiance dans votre amour de la liberté. Ah ! quand, aux derniers termes de ces débats, vous répondrez solennellement : « Non coupables », avec quels transports vous serez accueillis ! que vous serez bénis, aimés, adorés ! Et quand, après cette rude tâche, vous retourneriez à vos tranquilles foyers, avec quels transports vous regarderiez vos enfants, sûrs de leur avoir laissé un patrimoine de paix et d'harmonie en montrant au gouvernement anglais qu'il y a autre chose à faire que des procès pour pacifier votre pays ! »

Le surlendemain lundi, les jurés ont entendu M. Moore pour le révérend Tierney et M. Hatchell pour M. Ray. L'analyse de ces plaidoyers ne présenterait qu'un médiocre intérêt. C'est aujourd'hui jeudi ou demain que Daniel O'Connell doit présenter sa propre défense, et le procès ne sera vraisemblablement terminé qu'à la fin de la semaine prochaine, le 10.

Lundi a eu lieu, après l'audience, la réunion hebdomadaire des repealers. O'Connell ainsi que son fils y assistaient. M. John

O'Connell a présenté quelques observations sur le plaidoyer de M. Sheil. « Je désire, a-t-il dit, qu'il soit bien entendu que, tout humble et faible que je suis, ce que je veux, c'est la restauration complète et entière de l'indépendance législative de l'Irlande. Dès lors il ne faut pas ne ranger au nombre des hommes dont a parlé M. Sheil, qui se contenteraient de la visite accidentelle ou annuelle de la reine à Dublin pour tenir un parlement. J'ignore si mes explications me préjudicieront ou non dans l'esprit de MM. les jurés ; mais je ne consentirai jamais à transiger sur une grande question, et je maintiendrai toujours le droit certain et inaliénable de l'Irlande entière et représentée par une législature indépendante. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

La maison NATHAN-MAYER, si connue par ses nombreuses affaires et par sa loyauté, continuera d'assurer, comme par le passé, les jeunes gens devant concourir au tirage au sort de la classe de 1843.

La scrupuleuse exactitude avec laquelle la maison remplit ses engage-

ments, les sûretés qu'elle offre sa manière d'opérer, sont un sûr garant auprès des familles.

La maison assure également pour les départements de l'Isère et de la Loire.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de l'assurance soit chez M. Mayer, rue des Célestins, n° 8, soit chez MM. Laforest, notaire, rue des Marronniers; Charvériat, notaire, rue Clermont; Darmès, notaire, place du Petit-Change; Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent.

Institut Ophthalmologique.

Parmi les opérations pratiquées par M. LANDRAU, médecin-oculiste, pendant le cours du mois de janvier, la suivante est remarquable par un résultat aussi heureux que prompt.

J.-B. Vulpillat, âgé de 60 ans, demeurant rue Moncey, n° 12, à la Guillotière, complètement aveugle, vient de recouvrer la vue à la suite d'une opération dont les soins consécutifs n'ont pas demandé plus de douze jours de temps.

On peut consulter tous les jours de onze heures à quatre heures, cours de Broches, n° 1, près le pont de la Guillotière. On trouvera dans le cabinet ophthalmologique une collection d'yeux artificiels de toutes couleurs.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

STATISTIQUE MÉDICALE DE LA PROVINCE D'ALGER,

Mémoire d'observations agricoles ; par TROLLIET, chevalier de la Légion d'Honneur, médecin en chef de l'hôpital civil d'Alger, ancien professeur de médecine à l'hôtel-Dieu de Lyon et d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, etc. — Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1844. — Prix : 3 fr. (10059)

Etude de M^e Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16,
Le samedi dix février 1844, dès l'heure de midi, adjudication, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, de deux maisons situées à Lyon, rue de Pouteau, faisant suite à la rue Casati, et portant les n° 20 et 22.

La maison n° 20 sera adjugée sur la mise à prix de 30,000 fr.
La maison n° 22 sera adjugée au-dessus de 40,000 fr. Il n'y aura pas d'enchère générale.
Ces deux immeubles sont d'un très-bon rapport. Le prolongement de la rue Imbert-Colomès à la Grande-Côte, qui s'effectuera incessamment, accroîtra de beaucoup leur valeur.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16. (5844)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

VENTE FORCÉE.

Lundi cinq février mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, commode, glace, verroterie, etc. (4508)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi six février mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Repentirs, à la Guillotière, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers consistant en tables, buffet, gravures, vases, chaises, ustensiles de ménage, etc., etc. (3794)

Même étude.

Le même jour, six février mil huit cent quarante-quatre, sur la place de la Boucle, à la Croix-Rousse, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant notamment en tables, chaudières cuivre et fonte, chandeliers, rayons en sapin, poêle, etc., etc. (3795)

VENTE AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL

DE MARCHANDISES

ET DIVERS

OBJETS MOBILIERS, USTENSILES ET AGENCEMENTS

Composant un Fonds d'Épicerie situé à Lyon, rue Saint-Jean, 68,

Dépendant de l'actif de la faillite du sieur François DULAC fils.

Le neuf février mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, il sera vendu, au domicile ci-dessus indiqué, par la voie des enchères publiques et le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, diverses marchandises d'épicerie, ainsi que différents articles de droguerie et peinture, etc.

Banques, balances en cuivre, romaines, poêles, glaces, commodes, ustensiles et agencements.

Cette vente a lieu à la requête de MM. Moissonnier jeune, droguiste à Lyon, rue de l'Enfant-qui-pisse, et Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, 2, syndics délégués de la faillite, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. Victor Bizot, juge-commissaire.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication, applicables aux frais. (6440)

ÉTUDE DE M^e DEPLACE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

AVIS.

On demande à acheter une maison du prix de 60 à 70,000 fr. environ, dans l'espace compris entre la place du Piâtre et la rue de la Grenette.

S'adresser audit M^e Deplace. (9957)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE avec ou sans la fabrique de chandelles, en activité depuis plus de cinquante ans, dans le quartier des Capucins. Location à bon marché. — On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez M. Duzeau jeune, rue Bonneveau, n. 21. (493)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE À LYON, RUE DU PLAT, N° 2.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UN

ÉTABLISSEMENT

DE BAINS

Situé à Lyon,

Place de la Miséricorde, maison Gourd.

Adjudication le samedi 24 février prochain, à midi, par le ministère de M^e Duguey, assisté de l'un de ses collègues, en l'étude dudit M^e Duguey, sise rue du Plat, n° 2.

Cet établissement, très-bien achalandé et dans une position avantageuse, se compose, outre l'achalandage, d'un matériel considérable, tel que chaudières, machine à vapeur, baignoires, agers, ustensiles, meubles et agencements.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Duguey, notaire. (9540)

MÊME ÉTUDE.

VENTE

D'IMMEUBLES,

Propriétés foncières et industrielles.

Domaine situé à douze kilomètres de Lyon, sur le canton de l'Arbresle, commune de Nuelles, près de la route royale de Lyon à Paris et Bordeaux, composé d'une belle prairie arrosée et terres en première qualité, moulins à blé à deux tournants, bien achalandés, et à la portée d'une population nombreuse. Les eaux qui alimentent cette usine sont continues et intarissables, puisqu'elles résultent de fontaines ou recherches souterraines et dirigées par un aqueduc jusqu'à leur sortie au jour, de sorte qu'elles n'augmentent ni ne diminuent jamais. Les grandes pluies ne peuvent pas les troubler.

Il existe, en outre, sur ce local, et appartenant aux moulins, des bâtiments construits à neuf, ayant trente mètres de façade et douze de largeur, deux étages et des planchers très-élevés et disposés pour un moulinage.

On pourrait, indépendamment de ces artifices, établir dans les bâtiments une teinturerie en soie, en raison de la limpidité des eaux, ou une blanchisserie de linge qui ne serait jamais interrompue, attendu que les lavoirs seraient à l'abri et dans le rez-de-chaussée des bâtiments, et encore une imprimerie pour châles. Cette vente aura lieu de suite.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude de M^e Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, 2. (2342)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

A VENDRE.

A DE BONNES CONDITIONS POUR L'ACQUÉREUR,
ensemble ou séparément.

DEUX PETITES MAISONS

dans des quartiers populeux de la ville,

l'une d'un revenu de 1,100 fr. et l'autre de 600 fr. (9665)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A VENDRE.

UNE MAISON

Située à Lyon, grande rue Mercière.

S'adresser audit M^e Morand. (9800)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25.

A vendre par suite de décès.

UNE

CHARGE DE COURTIER

Pour les marchandises près la Bourse de Lyon.

S'adresser audit M^e Hodieu, qui fournira les indications nécessaires. (9324)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS D'AUBERGE.

S'adresser chez M. Barbolat, rue Mulet, n. 2, au 1^{er}. (487)

A vendre.

DEUX JOLIS BILLARDS.

S'adresser au concierge, rue Saint-Dominique, n. 17. (491)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS D'HOTEL très-bien achalandé, situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse de la ville. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, à Lyon. (414)

A vendre de suite.

UN FONDS D'ÉPICERIE EN GROS, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.
S'adresser à MM. Molard frères et Morel, grande rue Mercière, n. 19. (475)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.
S'adresser au bureau du Censeur.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée. La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Les taux sont fixés pour chaque âge.



EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.	
8 fr. 40 c.	pour cent
9	à 55 ans.
10	à 60
12	à 65
14	à 70
18	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

A vendre ou à louer.

deux machines à vapeur

de la force de douze à vingt-cinq chevaux,

avec ou sans emplacement pour un établissement industriel.

S'adresser à M. Nant, rue de Condé, 34. (2348)

AVIS.

M. PELLETOT fils, rue des Célestins, 5, continue ses opérations d'assurances et de remplacements militaires, comme par le passé. (478)

Café-Restaurant de la Marine,

Place du Port-du-Temple, à Lyon.

Dîners à prix fixe et à la carte.

SORNAY, traiteur, se charge de tout ce qui concerne son état, soit chez lui, soit en ville. Haltes, marée, vins ordinaires, vins fins, à des prix modérés. Salle au 1^{er} pour sociétés. (482)

DENTISTE.

M. E. HELOT, élève de M. HATTUTE médecin-dentiste de Paris. — Soins de la bouche, pose artificielle des dents, faux nez, obturateurs, etc. — Appareils pour et redressement des dents. — Abonnements. (2329)

Compagnie des Pont, Gare et Port de Vaise.

MM. les actionnaires du Pont sont invités à se présenter, tous les jours non fériés, de midi à quatre heures, chez M. Saint-Olive, trésorier, rue Puits-Gaillot, n° 7, pour y recevoir le dividende fixé par délibération de l'assemblée générale du 28 janvier dernier. (490)

MAISON NATHAN MAYER, Rue des Célestins, 8, à Lyon.

ASSURANCES

REPLACEMENTS MILITAIRES.

M. NATHAN MAYER prévient les pères de famille que, comme par le passé, il continuera à recevoir les souscriptions pour les assurances contre le tirage au sort de la classe de 1843.

L'exactitude qu'il a toujours apportée à remplir ses engagements est un sûr garant auprès des pères de famille.

On peut dès à présent s'adresser à M. Nathan Mayer, rue des Célestins, n. 8, à Lyon, et, pour tous les renseignements de l'assurance, chez MM. les notaires Laforest, rue des Marronniers; Charvériat, rue Clermont; Darmès, place du Petit-Change; Tavernier, rue Bât-d'Argent. (2335)

A DATER DU 1^{er} FEVRIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A CHEQUES DU MATIN.

(7312)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE MENUISIER situé au centre du commerce.
S'adresser à M. Guinet, rue de la Monnaie, n° 8. (486)

A louer pour la Saint-Jean 1844.

REZ-DE-CHAUSSEE, 1^{er} ET 2^e ÉTAGES, chacun de huit grandes pièces à cheminée, convenables pour magasins ou pour un grand établissement, situés à l'angle d'une place et d'une rue.
S'y adresser, au portier, place Grenouille, n. 2. (2333)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CAFÉ ET AUBERGE très-bien achalandé, situé sur le quai Peyrolierie, dans un très-bel emplacement.

S'adresser au cabinet de M. Juvanon, rue Trois-Maries, 1, à Lyon, de huit à onze heures du matin. (2334)

AVIS.

On désire trouver UN ASSOCIÉ qui pourrait verser deux ou trois mille francs dans un commerce en pleine activité, qui rend net 40 0/0.

S'adresser à M. Giboz, rue des Bouchers, n° 17. (489)

Place de la Préfecture, 16, au 1^{er}.

Le sieur BEGOT, désirant obtenir le suffrage de MM. les amateurs de bonne cuisine, et voulant s'attirer une nombreuse clientèle par la modicité de ses prix, offre des dîners à 1 fr. 50 c. et au-dessus. L'excellence des vins et les mets variés ne laisseront rien à désirer. Les dîners payés au-dessus de 1 fr. 50 c. seront appréciés par les succulents rôtis à la broche. (2337)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; Thizy, M. BOUVIER; Vienne, M. MARMONIER; Saint-Etienne, M. PERRIER; Roanne, M. LABOR; le Puy, M. TARDY; Valence, M. DEBAN; Romans, M. GENISSIEU; Montélimart, M. ROUX; tous pharmaciens. (8781)

VÉSICATOIRES.

Depuis plus de vingt ans les médecins les entretiennent sans odeur ni douleur avec le PAPIER D'ALBESPEYRES, qu'il ne faut pas confondre avec les contrefaçons ou imitations. — Dépôts, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (5073-6714)

MAUX DE DENTS.

Seul dépôt de l'Essence Colombienne brevetée d'invention, guérissant de suite les maux de dents, et raffermissant en outre dans leurs alvéoles les dents qui vacillent, à la pharmacie MACONS, rue Saint-Jean, 50. — Prix: 1 fr. 80 c. le flacon avec l'instruction. (9035)

SUCCURSALE WARTON, A LYON.

PLUS DE CONSTIPATION PLUS DE LAVEMENTS PLUS DE MÉDECINES

La Maison Warton, à Paris, rue Richelieu, n. 68, envoie gratis et franco, à tous ceux qui le demandent, l'Exposition d'un moyen naturel de guérir, sans lavement et sans médecine, la constipation, même la plus rebelle (affanchor). Pour l'obtenir à LYON, s'adresser à Mademoiselle MARIA HENRI, rue Jarente, n. 4. (2347)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue Poulaitier, 19.